

10/05/2021

REGLEMENT d'ORDRE INTERIEUR Plaines de vacances



Table des matières

1. Notre public	2
2. Les horaires	2
3. Nos lieux de plaines.....	2
4. Qu'apporter à la plaine ?	2
5. Et les repas ?	2
6. Inscription, facturation, protection des données.	2
7. Tarifs.....	3
8. Annulation et remboursement	4
9. Santé	5
10. Renseignements et contacts	5

1. Notre public

Tous les enfants à partir de 2,5 ans jusqu'à la fin de la scolarité fondamentale.
Pour les enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, nous vous demandons de prendre contact avec le service afin d'organiser une visite de familiarisation.
Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants qui n'ont pas encore entamé le processus d'acquisition de la propreté. C'est pourquoi, pour le bien-être de l'enfant, nous demandons qu'il soit propre (hors sieste).

2. Les horaires

Les plaines sont organisées du lundi au vendredi, de 9h à 16h. En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs. Un accueil gratuit est prévu le matin de 8h30 à 9h et le soir de 16h à 16h30.
Un accueil peut également être assuré à partir de 6h et jusque 20h.
Attention : avant 7h et après 18h, il s'agit d'un accueil en horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur ou du centre de formation de chacun des parents.

3. Nos lieux de plaines

Voir les lieux et les périodes sur le site <http://www.isbw.be/plaines-de-vacances-presentation>.

4. Qu'apporter à la plaine ?

Pour passer de chouettes moments à la plaine, les enfants arrivent sur le lieu avec le matériel suivant identifié à leur nom.
Pour tous : une tenue pratique et adaptée à la météo du jour, un vêtement de pluie et des bottes pour jouer dehors, un vêtement de rechange pour pouvoir se salir ou se mouiller, une gourde.
Pour les plaines d'été : de la crème solaire haute protection et un chapeau ou une casquette.
Pour les plus jeunes : tout le nécessaire pour une bonne sieste (couverture, tétine, doudou, coussin, linge).

5. Et les repas ?

L'enfant apporte : une collation pour 10h, un repas froid ou tartines pour midi et un goûter.
Chaque jour, l'ISBW propose aux enfants un fruit ou un légume. De l'eau fraîche est disponible à volonté.

6. Inscription, facturation, protection des données

Les renseignements encodés par le parent sur le site des inscriptions sont nécessaires pour

accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions. **Il est important qu'ils soient vérifiés et validés en ligne par les parents lors de chaque inscription.**

Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs de l'ISBW et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter ses données et celles de ses enfants et de les modifier à tout moment.

Les plaines et l'accueil en dehors des heures de plaines sont payés au préalable. Cela permet de limiter les désistements qui nuisent à la bonne organisation de l'accueil et qui empêchent certains parents d'inscrire leurs enfants à nos activités.

Comment faire une inscription :

- Je crée un compte (suivre les instructions).
- Je reçois un mail qui reprend mon identifiant et mon mot de passe (à conserver).
- J'entre dans mon compte en utilisant mon identifiant et mon mot de passe.
- Je complète le dossier parents et enfants (à vérifier et valider à chaque fois).
- Je vais ensuite dans inscriptions : je complète les différents menus déroulants ensuite je valide (à faire pour chaque enfant). Attention, il est possible de modifier voire annuler une inscription (sans frais) uniquement durant la période d'inscription.
- **Dès que je valide une inscription**, je reçois un mail de confirmation (vérifier s'il y a bien le prénom de votre enfant et la plaine choisie sans quoi l'inscription n'est pas valable !). A partir de cet instant, mon inscription est **définitive et due**.
- Paiement préalable : Sur base de votre inscription, vous recevrez une facture qui sera envoyée après la clôture de la période des inscriptions.

S'il ne vous est pas possible pour des raisons techniques de vous inscrire via le site, vous pouvez prendre contact avec le Service par téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 au 081/62.27.53 - 081/62.27.33 - 0479/99.20.27

Le nombre de places par lieu étant limité, nous vous invitons à effectuer votre inscription au plus vite. Une liste d'attente est également ouverte une fois la plaine complète. Pour y être repris, il est indispensable de nous contacter par mail uniquement à l'adresse plaines@isbw.be.

Toute inscription sera susceptible d'être annulée si une (ou plusieurs) factures échues reste(nt) ouverte(s).

Nous vous suggérons d'enregistrer notre adresse email plaines@isbw.be dans votre carnet d'adresse pour éviter que nos emails soient dirigés vers vos courriers indésirables ou spam.

7. Tarifs

L'inscription se fait à la semaine uniquement.

Une semaine de 5 jours : 35€/1er enfant accueilli, 30€/2ème enfant accueilli et 25€/3ème enfant et suivants ;

Un tarif dégressif est octroyé aux ménages dont les enfants participent simultanément à nos plaines.

Les plaines sont organisées de 09h00 à 16h00. En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs sur base de la tranche horaire sélectionnée lors de l'inscription.

Un accueil gratuit est prévu d'office le matin de 08h30 à 09h00 et le soir de 16h00 à 16h30.

Pour un accueil de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h00, un forfait vous sera facturé au tarif d'1,50 EUR par jour par enfant.

Pour un accueil dans des horaires «atypiques» avant 7h et après 18h, un forfait vous sera facturé au tarif de 2,50 EUR par jour par enfant. Pour rappel, avant 7h00 et après 18h00, il s'agit d'un accueil en horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur de chacun des parents. Ce document doit être demandé auprès de l'entreprise dans laquelle chaque parent travaille.

Un enfant peut être encadré au maximum 11h par jour en accueil et en plaine.

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, si celui-ci est accueilli avant 7h00 ou après 18h00, nous vous remercions d'indiquer l'heure d'arrivée ou de départ prévue dans les zones du formulaire d'inscription réservées à cet effet.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à solliciter un plan de paiement auprès de notre service comptabilité au **081/62.27.75** ou un tarif adapté auprès de notre assistant social au **081/62.27.33**.

8. Annulation et remboursement

Annulation : il n'est possible d'annuler une inscription que durant la période réservée aux inscriptions. Au-delà de cette période, le montant est dû et il n'y a pas de remboursement possible. Il n'est pas possible de «transmettre» l'inscription à une autre famille ni de trouver un enfant «remplaçant».

Commentaires : En cas de question ou si vous ne pouvez pas accéder au formulaire, notre service est à votre disposition par email plaines@isbw.be

Si votre enfant est absent à la plaine, nous ne pourrions vous rembourser que si vous nous adressez un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure, par email à plaines@isbw.be ou par courrier à ISBW Département 3-12 ans Rue de Gembloux n°2 à 1450 Chastre en mentionnant la plaine et le nom de votre enfant. Le certificat médical ou le document justifiant l'absence de votre enfant ne peut absolument pas être déposé

sur le lieu de la plaine. Ce certificat médical doit nous parvenir, au plus tard, la semaine suivant la semaine de plaine concernée.

Un remboursement pour l'accueil avant/après la plaine est possible sur demande à l'adresse plaines@isbw.be et seulement si l'enfant n'a pas fréquenté la plaine.

Nous attirons votre attention sur le fait que **nous ne remboursons que des semaines complètes** (comme l'inscription ne peut se faire que pour des semaines complètes).

Pour une bonne organisation de nos activités, nous vous demandons de prévenir les animateurs du lieu par téléphone le plus tôt possible mais également d'envoyer un mail à notre service administratif (plaines@isbw.be) en cas d'absence à la plaine mais également en cas de changement d'horaire d'accueil le matin et/ou le soir.

Veillez à nous envoyer vos attestations Mutuelles (ou autres) relatives à la plaine de préférence par mail (plaines@isbw.be). Celles-ci seront complétées et renvoyées après paiement de la facture concernée.

9. Santé

1) Nous vous rappelons que **nous n'accueillons pas les enfants malades.**

2) Pédiculose (présence de poux) : La pédiculose ne nécessite pas l'éviction de l'enfant du milieu d'accueil mais doit être traitée et des mesures d'hygiène sont nécessaires dans la structure et à son domicile pour éviter une contagion plus élargie. Le médecin du milieu d'accueil peut prendre une mesure d'éviction de l'enfant en cas d'épidémie s'il le juge nécessaire.

Le Service tient les modalités de traitement préconisées à la disposition des parents.

10. Renseignements et contacts

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour vos questions :

Projet éducatif et organisation pratique :

- Projet éducatif sur notre site internet
- Service et équipe de coordination : **081/62.27.56** ou **081/62.27.60**
- Pour les urgences, de 06h à 09h et de 17h à 20h : le coordinateur de garde au 0474/47.66.13
- Par email à accueil3.12@isbw.be

Dossiers administratifs/inscriptions :

- Par téléphone au 081/62.27.53-081/62.27.33-0479/99.20.27
- Par email à plaines@isbw.be

Facturation et attestations fiscales :

- Par téléphone au **081/62.27.75**
- Par email à 3-12.compta@isbw.be